

## Services et prestations offerts aux investisseurs par MEDMA2

La méthodologie MEDMA2 se caractérise par un accompagnement des porteurs de projets dans toutes les phases de l'évolution de leur projet : conception, mise en œuvre et suivi post réalisation en Belgique et au Maroc.

Les projets présélectionnés auront accès aux services suivants :

- L'assistance technique pour l'élaboration du document de projet, la mise à niveau des connaissances concernant le contexte économique, juridique et administratif marocain et la réglementation sectorielle relative au projet choisi ;
- Une formation individuelle et selon les besoins des candidats (business plan, recherche de financement et accès au crédit, gestion technique et financière et suivi de la viabilité de l'entreprise).

Les porteurs de projets sélectionnés dans la phase finale auront accès aux services suivants :

- Facilitation de deux voyages au Maroc afin de rencontrer des experts et d'autres partenaires associés au projet (par ex. Chambres de Commerce et Centres Régionaux d'Investissement, etc) et d'obtenir des informations sur les opportunités locales (financement, partenaires, autorisation/actes administratifs, etc.) ;
- Accompagnement rapproché des porteurs de projets auprès des différentes administrations centrales et régionales.

## Documents à soumettre

Tous les documents devront être envoyés à l'adresse suivante :

[iombrusselsmedma2@iom.int](mailto:iombrusselsmedma2@iom.int)

- Carte d'identité et/ou carte de séjour en Belgique, ainsi qu'un document attestant l'origine marocaine du candidat ;
- Le dossier de candidature est accessible à partir des liens suivants :  
[www.alwatan.ma](http://www.alwatan.ma)  
[www.marocainsdumonde.gov.ma](http://www.marocainsdumonde.gov.ma)
- Document attestant de l'expérience professionnelle du candidat notamment dans le secteur de l'investissement escompté ;
- Apport en fonds propres du candidat avec un minimum de 20% à 30% du montant global du projet

**Le délai pour la soumission des propositions est le 15/03/2013.**

**MEDMA2**  
Marocains de Belgique pour  
Le Développement du Maroc



Mobilisation des Marocains résidant en Belgique pour le Développement du Maroc



IOM • OIM



ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DES MAROCAINS  
RÉSIDENTS À L'ÉTRANGER

LA COOPÉRATION  
BELGE AU DÉVELOPPEMENT .be

ROYAUME DU MAROC  
Chef de Gouvernement  
Ministre Chargé des Marocains  
Résidents à l'Étranger



المملكة المغربية  
الوزارة المكلفة بالمغاربة  
المقيمين في الخارج

## ○○○ A propos du Projet

Le projet MEDMA2 - **MOBILISATION DES MAROCAINS RESIDANT EN BELGIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DU MAROC** - est un projet pilote qui est mis en place par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), en coopération avec le Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger (MCMRE) et la Fondation Hassan II pour les MRE (FHII-MRE).

MEDMA2 fait partie du programme indicatif de coopération 2010-2013 approuvé par les deux Royaumes et qui prévoit d'accompagner des initiatives de développement et d'investissement portées par des Belges d'origine marocaine et des Marocains résidant en Belgique. En outre, ce projet fait partie d'une stratégie de coopération internationale « **Migration et Développement** » expérimentée au Maroc depuis quelques années. Il a pour finalité de permettre aux Marocains résidant en Belgique de prendre part à la croissance socio-économique de ce pays. MEDMA2 est un **projet pilote** qui se déroulera sur 24 mois et se fonde sur la volonté des Marocains Résidant en Belgique, d'investir dans trois régions économiques du Maroc, à savoir : Tanger/Tétouan, Taza/Al Hoceima/Taounate et l'Oriental.

**L'objectif général** du projet est double. Il s'agit d'abord de mettre en évidence la capacité de la communauté marocaine de l'extérieur à participer significativement au développement du Maroc par ses investissements dans des projets ayant un impact socio-économique avéré. Il vise, ensuite, à expérimenter les voies et mécanismes en place pour l'accueil de ces investissements, afin d'en élever l'efficacité et d'en élargir la portée.

## ○○○ Groupe cible

Le programme cible les projets portés par des **Marocains résidant en Belgique** concernant des petites et moyennes entreprises (PME), intervenant dans le secteur productif, ayant un caractère novateur, en bonne adéquation avec la stratégie de développement régional et économiquement profitables, notamment en terme de création d'emplois.

## ○○○ Processus de sélection

Sur l'ensemble des projets présentés, 15 projets seront choisis à travers un processus de sélection qui se déroulera en deux phases.

La première phase, dite de **présélection**, sera effectuée sur la base des critères ci-après :

- Les candidats doivent être des MRE, résidant légalement en Belgique ou naturalisés belges ;
- Les candidats doivent faire preuve d'une expérience professionnelle pertinente et réussie dans le pays d'accueil ; leur âge peut être pris en considération selon la nature du projet ;
- Les projets d'investissement proposés peuvent être de nouvelles entreprises, ou constituer un «transfert d'activités» ou une extension d'entreprises Belges déjà existantes ;
- Les projets proposés doivent démontrer une viabilité financière à long terme et générer un impact durable sur le développement local, que ce soit en termes d'emploi, d'environnement, ou de croissance économique ;

- Le coût global d'investissement initial doit être compris entre €100,000 et €250,000 ;
- Les projets doivent être destinés à l'une des trois régions : Tanger/Tétouan, Taza/Al Hoceima/Taounate ou l'Oriental.

Cette présélection, retiendra 30 investisseurs qui bénéficieront d'une formation spécifique selon les besoins de chacun, afin d'affiner davantage leur projet.

Lors de la deuxième phase, **15 projets** seront sélectionnés parmi les 30, **en fonction des critères suivants** :

- L'expérience et l'engagement personnels avérés du ou des promoteur(s) et sa ou leur disponibilité pour assurer un bon suivi du projet ;
- La viabilité technique, économique et financière du projet. Une attention particulière sera accordée au montage financier du projet et à l'apport propre de ses promoteurs ;
- La qualité des projets sur le plan environnemental et en termes d'apport technologique, de valeur ajoutée, de mobilisation de compétence et de création et/ou consolidation de nouvelles filières ;
- Les bénéfices que lesdits projets présentent pour les régions concernées et leur bonne intégration dans l'environnement économique et la stratégie de développement régional et/ou local ;
- Leur impact socio-économique global notamment en termes d'emploi direct et indirect ;
- La propension des projets à promouvoir ou à créer des flux d'échanges pérennes entre la région d'investissement et la Belgique.

